

MAIRIE DE DOISSAT 24170

CONSEIL MUNICIPAL Compte Rendu de la Séance du 10 Février 2023

Ouverture de la séance à 18h04 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Francis RINGENBACH, Michel DUMAS, Alain WINGDICH.

Absent Excusé : Frédéric LASSIGNARDIE

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1 Décembre 2022

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

1- Délibérations

Délibération pour la Convention 2023 avec la S.P.A. de Bergerac

Comme chaque année, la commune doit renouveler sa convention de fourrière. Son rôle est d'assurer la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux en divagation. Cette année l'indemnité est fixée à 0.90€ par habitant (0.85€ en 2022).

Approbation du conseil à l'unanimité

Délibération concernant la Convention sur les prestations techniques de la CCVDFB pour 2023-2026

Une convention « à titre d'essai » existant déjà pour la période 2021-2022, nous avons déjà largement utilisé les services techniques de la CCVDFB ainsi que leur système de facturation bien détaillé en heures, en matériels utilisés et par type de prestation.

Cette nouvelle convention 2023-2026 a toujours pour but de pouvoir bénéficier de prestations réalisées par le personnel et le matériel de la CCVDFB selon la demande d'intervention formulée par la commune quand elle en estimera le besoin.

Elle présente la nature et les coûts des prestations pouvant être réalisés par CCVDFB. A noter que les tarifs sont sans augmentation et qu'il sera possible d'en sortir si besoin chaque année jusqu'à un mois avant la tacite reconduction annuelle.

La commune a la possibilité de demander des devis pour des prestations qui ne seraient pas comprises dans la convention (petite maçonnerie, etc.).

Le Maire demande l'accord au Conseil pour signer cette convention 2023-2026.

Approbation du Conseil à l'unanimité

MAIRIE DE DOISSAT

24170

2- Réserves Incendie SDIS sur les secteurs de Babiot et du Mitanet

Deux nouvelles réserves incendie au service et à la demande du SDIS sont en cours d'études : Une au « Mitanet », sous forme d'un point d'eau existant mais dont l'accès est à aménager et une autre à « Babiot ». L'emplacement de cette dernière reste à définir afin de pouvoir réaliser les travaux pour accueillir une réserve souple d'une capacité de 120m³. Trois devis sont étudiés avant de finaliser l'achat d'une réserve incendie souple.

3- Convocation de la commission communale des impôts directs (CCID)

Les membres de la CCID seront convoqués le 25 mars à 11h30.

La commission évalue les propriétés bâties et non bâties, elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.

Elle participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties et de la valeur locative des propriétés bâties.

4- P.L.U.I.

Redémarrage des réunions en mars 2023 mais un retard important est déjà pris, le PLUI ne devant pas être publié avant fin 2024.

Projet de la mise en place d'un bureau pour instruire les demandes d'urbanisme (PC, DP, CU, etc.) au niveau de la communauté de communes au 01/01/2024, bureau qui ne concernera pas malheureusement dans un 1^{er} temps notre commune. En effet, en l'absence d'un plan communal, nous restons sous le sévère règlement national de l'urbanisme (RNU) jusqu'à la publication du P.L.U.I. et seul le bureau de la DDT24 continuera à instruire nos demandes communales. Les prochaines demandes vont donc rester compliquées voire impossibles pour une construction neuve tant que le P.L.U.I. n'est pas en place.

5- Divers

- Petit Patrimoine

Lionel BOISSY et Robert DAURIAT ont réalisé un état des lieux sur le terrain du petit patrimoine de la commune (fontaines, lavoirs, croix...). Leur présentation est agrémentée de photographies et des actions à réaliser pour chaque ouvrage.

Une priorisation des travaux sera établie en fonction de l'état de l'ouvrage (demande de devis auprès de la ComCom).

- Nettoyage Façade Mairie (côté cuisine et parking)

Un devis va être demandé à la Société Drone Intec pour la pulvérisation d'un produit nettoyant concernant les façades noircies du bâtiment communal.

Par ailleurs, une idée est en train de germer pour la réalisation d'une fresque sur le pignon de la cuisine.

Journées d'actions à programmer :

- Nettoyage des panneaux des lieux-dits.
- Lasure des portes de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02.